

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI).

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des présents CONTRE le plan d'urbanisme intercommunal. Il préfère garder toute prérogative concernant le suivi de la carte communale.

INDEMNITES DES ELUS.

L'indice d'indemnisation des élus passe de l'indice 1015 à 1022 sans aucune conséquence financière. Le conseil municipal, se prononce pour à l'unanimité des présents.

REGLEMENT CIMETIERE.

Le règlement du cimetière est adopté à l'unanimité. Il sera consultable en mairie ou sur demande.

Les tarifs votés sont les suivants :

- Concession : 100€ pour 30 ans renouvelables.
- Colombarium : 230€ pour l'achat de la plaque pour 30 ans puis 100 € pour le renouvellement pour 30 années supplémentaires.

TRAVAUX.

Après consultation des services départementaux ayant analysé le flux et la vitesse sur la rue des cerisiers, la décision suivante a été prise :

Installation d'un panneau de rappel de vitesse 50km/ h avec un feu orange clignotant.

Pas de ralentisseur. Un boîtier d'analyse de la vitesse sera installé après quelques mois pour suite à donner.

Même installation sur l'entrée rue des vergers ainsi qu'un panneau annonçant un STOP au niveau de la RD 228 grande rue, qui est prioritaire. Le chemin d'Arcey sera équipé d'un STOP.

Le conseil Municipal